

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 14 JUIN 2018**

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, THOUE Caroline, BESSET Pierre-Yves, BONOT Bernard, MARGNAT Flavien, MARTIN Mickaël, SCEVOLA Damien

Absents : ENGELMANN Christophe pouvoir à SOULHIARD Marie-Christine  
ALFIERI Françoise

Approbation du dernier PV à l'unanimité.

**P.L.U – ARRET DU PROJET ET BILAN DE CONCERTATION :**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU, établi dans le cadre de son élaboration, a été mené, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Elle explique qu'en application de l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L.153-14 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du Conseil Municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.153-11, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le bilan de la concertation afférente au Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,**
- **Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne-de-Valoux tel qu'il est annexé à la présente,**
- **Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :**
  - **à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L.153-11, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme,**
  - **aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés,**
  - **aux présidents d'association agréée qui en feront la demande.**

**SYNDICAT MIXTE ARDECHE MUSIQUE ET DANSE – DEMANDE DE RETRAIT :**

Madame le Maire rappelle que depuis la délibération en date du 29 juin 2001, la commune adhère au Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse.

Elle explique au Conseil Municipal que l'intérêt de la commune à adhérer à ce syndicat est aujourd'hui amoindri compte tenu des évolutions parallèles suivantes :

- L'augmentation de la contribution financière de la commune au syndicat mixte dans un contexte financier très contraint pour la commune comme pour la communauté de communes

- Le développement de la politique de soutien à l'enseignement musical de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche qui s'appuie principalement sur les trois écoles de musique associatives pour structurer l'offre à l'échelle des 35 communes de Porte de DrômArdèche.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **De décider du principe de retrait de la commune du Syndicat mixte ardèche musique et danse**
- **De demander ce retrait au syndicat mixte, notifier cette demande au Président de l'EPCI et autoriser Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire**

### **SALLE D'ANIMATION RURALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la construction de la salle d'animation rurale peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan ruralité.

A la majorité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le projet pour un montant de 523 410 € HT**
- **PRECISE que les dépenses s'y rapportant seront imputées sur le budget investissement de la commune**
- **SOLLICITE la Région Auvergne Rhône Alpes pour une subvention dans le cadre du plan ruralité à hauteur de 40 % soit un montant de 209 364 €**

### **DIVERS :**

Aménagement jardin aux barges : le devis de l'entreprise LASCOMBE est retenu pour un montant HT de 9 750 €.